

Plateforme d'Observation Sociale DREETS des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique

<https://pays-de-la-loire.dreets.gouv.fr/>

<https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/>

Groupe de travail « Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs » Compte-rendu n°4 – 16/11/2021

Participants :

CREAI : Léo BOLTEAU

DREETS : Barbara BALLEJOS, Viviane LAURENCEAU, Céline TECHER, Francine SASSON

Animation/coordination POS :

DREETS : Raphaëlle MARIE et Elisabeth GALLARD

Compas : Michaël BERNIER

Ordre du jour :

- Mise à jour des données et des indicateurs de suivi du tableau de bord des « Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs »
- Organisation de la conférence sur les avancées de l'observatoire MJPM

Mise à jour des données et des indicateurs de suivi du tableau de bord des « Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs »

Le tableau de bord synthétique des indicateurs MJPM a été actualisé avec les dernières données disponibles. Ce tableau de bord est téléchargeable sur l'espace privé de « la vie de la plateforme » sur le site de la POS :

<https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/privatespace/tableau-de-bord-sur-les-chiffres-cles-des-mandataires-judiciaires-a-la-protection-des-majeurs-novembre-2021/>

Mise à jour des données du tableau de bord :

Les indicateurs socio-démographiques ont été mis à jour avec les données Insee-RP 2018.

Les données AAH et RSA ont été mises à jour avec les données de la DREES du 31/08/2021 (excepté la donnée sur la population couverte par le RSA, données CAF au 31/12/2020) et les données APA avec les données de 2019.

Le nombre de personnes sous mesures de protection (hors tuteurs familiaux) a été mis à jour avec les données 2020.

Pour les données sur les mesures, la DREETS récupère auprès des DDETS les données en flux par semestre (dernières données datant du 2nd semestre 2020) mais elle ne dispose pas de l'ensemble des données en stock au 31/12/2020. Il faudra soit attendre la prochaine Enquête des coûts de la DGCS ou soit attendre les données Justice.

Le total des « Entrées » et des « Sorties » pour l'ensemble de l'année 2020 pour les données sur les mesures ont été ajoutées dans le tableau.

La DREETS est en attente des données « Justice ». Les données sont disponibles mais elles sont pour l'instant provisoires.

Les données sur les mesures MJAGBF ont été mises à jour avec les données 2020 de la source circulaire budgétaire.

Les données MASP ont été mises à jour avec les données 2020.

Les données de 2019 à 2021 sur le nombre d'appel à candidature pour l'agrément de mandataire individuel ont été ajoutées dans le tableau de bord.

Sur l'onglet des données de l'ISTF (Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux) de nouvelles données ont été ajoutées :

- Les domaines en amont de la mesure,
- Les domaines lors de l'exercice de la mesure,
- L'âge du demandeur,
- Le sexe du demandeur,
- Le cadre de la demande.

La synthèse des données du dispositif ISTF (Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux) a été mise sur le site de la POS :

<https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/privatespace/synthese-des-donnees-du-dispositif-istf-information-et-soutien-aux-tuteurs-familiaux/>

Le fonctionnement du dispositif ISTF (Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux) été également mis sur le site de la POS :

<https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/privatespace/fonctionnement-du-dispositif-istf-information-et-soutien-aux-tuteurs-familiaux/>

Objectifs :

Le CREA s'appuiera sur les chiffres du tableau de bord mis à jour au cours du mois de novembre pour dresser une synthèse qu'il nous transmettra début décembre.

Organisation de la conférence sur les avancées de l'observatoire MJPM

Il a été décidé de présenter les avancées de l'observatoire MJPM lors d'une conférence le **Mardi 25 Janvier 2022 (après-midi)** à la salle de la Manufacture à Nantes. Cette conférence sera ouverte à l'ensemble des acteurs (mandataires individuels, services, préposés d'établissement, juges, centres de formation, représentants des CD et représentants des usagers).

La DREETS prend en charge le montant de la prestation.

La jauge de la salle de la Manufacture est de 200 personnes. Il faudra rester attentif ces prochaines semaines sur l'évolution de la situation sanitaire. Il se peut que de nouvelles restrictions soient prises (limitation de la jauge à 100 personnes par exemple).

Aucun accueil café ne sera prévu.

Il faudra faire un affichage pour accéder à la salle de réunion (salle au 2^{ème} étage)

Il faudra faire un contrôle du Pass Sanitaire à l'entrée de la salle (application à télécharger pour au moins 2 personnes).

Il faudra une personne pour faire l'émargement des personnes à l'entrée de la salle.

Aucune visio ne sera effectuée si la réunion se fait en présentiel.

Si toutefois la réunion ne peut pas se tenir en présentiel à cause de la situation sanitaire, une visio sera organisée.

La DREETS se rapproche de la mairie de Nantes pour obtenir des consignes éventuelles par rapport à la crise sanitaire (Pass sanitaire, gel hydroalcoolique...)

Un « **save the date** » a été lancé le 8 octobre à l'ensemble des acteurs invités (Juges, tribunaux, les préposés d'établissement, les mandataires privés, les services mandataires et les référents DDETS). Un autre mail « save the date » sera envoyée à une liste complémentaire au cours du mois novembre.

Mi-décembre (suite à la prochaine réunion du 13 décembre), un nouveau mail sera envoyé par la DREETS pour présenter l'ordre du jour de la réunion et un formulaire d'inscription (sur Google Forms ou un autre logiciel).

La DREETS se rapproche de leur service informatique pour connaître les outils à disposition pour réaliser le formulaire d'inscription.

Il faudra limiter les inscriptions à 100 personnes.

Il faudra également bien mentionner dans l'invitation qu'une inscription correspond à une personne (pour ne pas avoir plusieurs personnes du même service qui se présentent à la conférence par exemple).

Sur l'invitation, ne pas oublier de mentionner l'obligation du Pass sanitaire, du port du masque et des gestes barrières pour participer à la conférence.

L'accès à la salle sera réservé uniquement aux personnes qui se sont inscrites.

Il faudra également mettre sur l'invitation des liens permettant de télécharger le tableau de bord et la synthèse du CREAI.

Un lien permettant d'accéder au formulaire d'inscription en ligne sera également disponible sur l'invitation. Ce bulletin dûment rempli (un bulletin/personne) sera transmis au CREA qui est chargé de la gestion des inscriptions en raison de la jauge fixée (100 personnes).

Programme de la conférence (durée 3h) :

- Introduction de la DREETS sur la mise en place de l'Observatoire MJPM,

- Présentation (à 2 voix) du tableau de bord par la POS et de la synthèse réalisée par le CREA (suivis de débats avec la salle après chaque partie)

I – Présentation des données socio-démographiques et des indicateurs de la population vulnérable,

II – Présentation des données sur les mesures de protection gérées par les professionnels et l'offre MJPM en région,

III – Présentation des données sur les mesures de protection confiées aux familles et l'activité de l'ISTF

- Conclusion par la directrice régionale adjointe, Chrystèle Marionneau (si disponible ?), sur les suites à donner à l'Observatoire MJPM.

Recueillir les objectifs et les besoins d'observation et solliciter les participants à rejoindre l'Observatoire.

Prévoir 20 minutes d'introduction, 40 minutes par partie (20 minutes de présentation +20 minutes de débats avec la salle) et 20 minutes de conclusion.

Le jour de la conférence : chacun devra prendre des notes sur les débats pour une mise en commun par la suite pour réaliser un relevé de décisions et de conclusions.

Prochaines réunions de travail :

Lundi **13 décembre** 2021 de 10h à 12h. Objectif : validation du tableau de bord, de la synthèse et de l'ordre du jour de la conférence.

Vendredi **14 janvier** 2022 de 10h à 12h

Vendredi **4 février** 2022 de 10h à 12h : débriefing de la conférence - mise en commun pour réaliser un relevé de décisions et de conclusions